

Arras, le 24 avril 2026

Monsieur le Président du

Conseil départemental

Objet : Conditions de travail des assistants familiaux

Monsieur le Président,

Nous venons vous alerter sur les évaluations subies par nos collègues assistants familiaux et les conséquences de ces évaluations sur les enfants accueillis, sur les professionnels eux-mêmes et sur leur famille.

Vous le savez, Monsieur le Président, notre travail est d'accompagner les collègues dans leur quotidien et d'autant plus quand ils sont sous le coup d'une évaluation.

Dernièrement, nous avons pu constater que des collègues étaient placés sous le coup d'une évaluation notamment pour des motifs qui paraissent insuffisants pour déclencher toute une procédure d'évaluation (des boîtes de conserve, des heures de coucher, ou des couleurs de savons différentes entre enfants. Des motifs incohérents et ridicules).

Nous comprenons que le Département est obligé de s'assurer d'une bonne prise en charge des enfants par les professionnels, cependant il serait bon de se poser pour se questionner sur cette procédure.

En accompagnant nos collègues lors de l'entretien de clôture d'évaluation, nous avons pu bien souvent nous rendre compte qu'un entretien préalable aurait permis d'éviter le déclenchement de cette procédure. Or, on peut constater que trop d'évaluations sont déclenchées trop rapidement sur des propos erronés des enfants accueillis.

Ceci a un impact catastrophique sur les professionnels qui se retrouvent seuls quoi qu'on en dise et supportent une charge émotionnelle beaucoup trop lourde. Ils sont laissés dans l'attente d'informations les concernant et dans l'attente de clôturer au plus vite cette évaluation. Leur famille sont impactées et choquées de ces évaluations et les enfants accueillis, à plus forte raison quand on les retire du lieu d'accueil, sont traumatisés. Rappelons également que dans l'attente du verdict de l'évaluation, l'AF concerné ne peut plus accueillir dans le cadre d'un relai professionnel, ce qui réduit les possibilités (déjà en fortes tensions) de congés pour ses collègues, ou donnera lieu à une annulation pure et simple du congé si l'évaluation n'est pas levée à temps.

De plus, lorsque l'évaluation découle d'un « dépannage » pour les SEF, l'incrimination de l'AF risque de causer une défiance vis-à-vis des services. Le professionnel risque de ne plus se montrer disponible sur ces dits dépannages, accroissant de ce fait la tension dans l'accueil d'urgence.

Au final, ces évaluations durent trop longtemps, bien des mois passent avant la clôture de l'évaluation.

Tout le monde a été traumatisé et est resté en suspens pendant des mois.

Une évaluation aura mobilisé des professionnels pour rédiger les rapports concernant les prises en charge des enfants par les professionnels, pour recueillir la parole des enfants et deux chefs de service qui ont peut-être autre chose à faire que de discuter « heure de coucher » avec les AF.

Pour la FA-FPT CD62, un questionnaire sur la pratique professionnelle d'un AF dans son quotidien, pratique qui bien entendu ne met pas l'enfant en danger quelconque, ne doit pas obligatoirement prendre la forme d'une évaluation.

D'autant que certaines évaluations d'information préoccupantes dans le cadre de la mission de protection de l'enfance sont d'abord questionnées avant d'être qualifiées en tant qu'information préoccupante notamment lorsqu'il s'agit d'intervenir dans le cadre d'une séparation de couple.

Nous demandons au Département de questionner :

- Le circuit entre le recueil des propos des enfants et l'évaluation de l'AF. Quelle place est donnée à la parole de l'enfant ? Cette prise en compte de la parole de l'enfant nécessite-t-elle automatiquement une évaluation avant même d'avoir entendu le professionnel ? Se pose alors la question de la parole de l'AF si on ne croit que l'enfant ?
- Les AF de façon systématique dès lors qu'ils ont assuré des accueils d'urgence (déroulement de l'accueil et les difficultés éventuellement rencontrées).
- Les autres accueils rapidement concernant les faits reprochés qui peuvent ainsi dans la plupart des cas affirmer que les propos déclencheurs ne sont pas exacts.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre courrier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

La Secrétaire générale,



Sandrine Trépié